

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

Conseiller en exercice : 14

Présents : 9

procurations : 2

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le **VINGT-DEUX FEVRIER** le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 14 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents représentés : ESCUDIER Isabelle (représentée par Michel ORTALO-MAGNÉ), Christophe WARGNY (représenté par Serge RENARD),

Absents : Aurélie RIGAL, SINGLANDE Anthony, CONTE Benoît

Secrétaire de séance : Michel ORTALO-MAGNÉ.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 25 janvier 2024.

1) Gîte d'étape communal : Révision des tarifs

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte de fixer le tarif de la nuitée au gîte de la Halle à 20.02 € à compter du 1^{er} mars 2024. Accepte de maintenir la location de draps à 5,50 € et la location de serviettes à 1,50 €

2) Création d'un emploi permanent 7 h / semaine et Modification du tableau des effectifs

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet soit 7 heures hebdomadaires sur 36 semaines à compter du 26 février 2024.

3) Convention de prestation d'égavage de chemins communaux avec une commune extérieure

La commune de Limogne-en-Quercy envisage de signer une convention avec la commune de Lugagnac pour l'égavage et le débroussaillage de chemins communaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer la convention de prestation d'égavage et de débroussaillage de chemins communaux avec la commune de Lugagnac. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

4) Location d'une parcelle communale

Après présentation du dossier et après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (1 ne prend pas part au vote, 2 contre, 8 pour) Valide le projet porté par la SCIC SAS Céléwatt de construire un parc solaire citoyen sur les parcelles AZ 0479 et AZ 0549 appartenant au domaine privé de la commune.

5) Dénomination du parking situé Avenue de Cahors

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de dénommer la place du parking situé avenue de Cahors « **Place du Quercy** ».

6) Désignation d'un nouveau correspondant défense

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Yves BACH nouveau correspondant défense

Le 27 février 2024

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

